

Chambéry, le 10 mars 2009



Monsieur Rémi THUAU
Préfet de Savoie
Château des Ducs de Savoie
BP 1801
73018 CHAMBERY cedex



Objet : Transvalquad – commune de Valloire



Monsieur le Préfet,



Par arrêté du 25 juin 2008, vous avez autorisé Monsieur Thierry Jacob, responsable de la société « Quad Organisation », à organiser des randonnées en quads sur la commune de Valloire du « jeudi 26 au dimanche 29 juin 2008 ».

Nos associations sont plus que jamais mobilisées pour vous demander de refuser votre autorisation en 2009 pour cette manifestation. Nous pensons utile d'en souligner ici les raisons :



La Transvalquad : une activité commerciale en contradiction choquante avec les impératifs écologiques

Chaque jour, les représentants de l'Etat, les politiques relayés par les médias parlent de défense de l'environnement. Tous demandent aux citoyens d'économiser les ressources énergétiques dont le gaspillage entraîne des pollutions de l'air, du sol, des dérèglements climatiques.



Des manifestations comme la Transvalquad à Valloire, les salons de 4x4 de Val d'Isère ou de Valloire, assurent la promotion tapageuse d'une circulation motorisée qui va radicalement à l'opposé des comportements qu'il convient d'encourager aujourd'hui, et contrevient à la loi.



Le Conseil municipal de Valmeinier a d'ailleurs délibéré, le 27 mai 2008, contre l'organisation de la Transvalquad sur sa commune considérant qu'à l'heure du développement durable et des économies



d'énergie, il est inadmissible que la montagne donne une image dégradée de circulations d'engins polluants (poussières, fuites d'huiles et de gasoil, érosion des sols , etc) gros consommateurs d'énergie fossile.

Les circulations motorisées, contraires à la loi, sont malheureusement très fréquentes comme le montre le nombre de conducteurs verbalisés à chaque opération « coup de poing » que vous organisez. En août 2008, cette surveillance renforcée a par exemple permis de contrôler dans le massif des Bauges et en Haute Maurienne, sur une seule journée, plus de 50 conducteurs en situation irrégulière. La FRAPNA Savoie s'est portée partie civile dans les 29 affaires de circulation irrégulière pour l'année 2008.

Une manifestation comme la Transvalquad va à l'encontre des recommandations actuelles concernant l'environnement. Elle provoque aussi un développement de la vente et de la pratique des quads, 4x4, motos trials etc. dont l'utilisation a des fins de loisirs est à restreindre.

Le Tribunal Administratif de Marseille ne s'y est pas trompé puisqu'il vient :

- d'annuler coup sur coup les autorisations préfectorales dérogatoires consenties aux éditions 2005 et 2006 de la « Croisière Blanche » (jugements des 23 décembre 2008 et 26 février 2009) ;
- de suspendre l'autorisation donnée par arrêté du 23 janvier 2009 à la « Croisière Blanche » (jugement du 26 janvier 2009).

Compte tenu de la situation ainsi évoquée nous souhaitons qu'aucune autorisation ne soit donnée en 2009 à la Transvalquad.

La Transvalquad : une manifestation perturbatrice pour la commune de Valloire

La Maire de Valloire fait état de l'apport économique procuré par la Transvalquad à sa commune. Mais le manque à gagner provenant des résidents habituels qui quittent Valloire durant cette manifestation pour cause de bruit, poussières, dérangement... n'est pas pris en compte. Il y a aussi des touristes qui évitent Valloire durant la Transvalquad et l'image de Valloire, et plus généralement de la montagne, est facilement assimilée au quad et au 4x4.

En outre, les finances de la commune de Valloire (commune fortement endettée) contribuent aussi largement à la Transvalquad (50 000€ de subvention en 2008).

A la lettre du 20 mai 2008 que nous vous avons adressée, nous avons joint un bilan des dérives constatées lors de la Transvalquad 2007 :

- Circulation de quads hors du circuit autorisé, y compris dans les zones ZNIEFF
- Traversée de la Valloirette dans la réserve de pêche
- Ruisseau de Bonne dévasté au point de passage des quads
- Bruit, poussières, déchets...
- Quads lavés n'importe où et sans traitement des boues
- Circulation sur des terrains pour lesquels les propriétaires avaient refusé le passage.

En 2008, un quadeur a agressé un propriétaire privé qui s'opposait au passage des quads sur son terrain.

Ces « inconvénient locaux » s'ajoutent à l'incompatibilité d'une circulation motorisée à des fins de loisirs avec l'environnement naturel de qualité de la commune de Valloire.

Toutes ces raisons nous conduisent à vous demander de ne plus autoriser la Transvalquad à Valloire.

Dans cette attente, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Préfet, l'assurance de notre respectueuse considération.

Contact : André COLLAS,
vice-président FRAPNA Savoie 04.79.85.31.79.

Motion du 30 novembre 2007 adoptée à l'unanimité par le Comité de massif des Alpes co-présidé par le préfet de la Région PACA et Monsieur Michel BOUVARD, vice-président du conseil général de la Savoie et député de la Savoie.

« La qualité des paysages et de l'environnement contribue à la notoriété du massif alpin. Au-delà de participer à la préservation d'une grande biodiversité, ces espaces naturels sont des éléments importants pour le choix de la destination touristique. Les responsables locaux en sont conscients et font porter leurs efforts sur ces aspects notamment en s'efforçant de limiter la circulation automobile dans les stations. Dans ce contexte, le développement des loisirs motorisés – motos-neige, quads, circulation des véhicules tout terrain, manifestation autour de ces véhicules – est contradictoire avec les efforts effectués pour valoriser le paysage et le milieu naturel. »

Extrait du protocole "Tourisme" (article 15) de la Convention Alpine ratifié par la France le 2 décembre 1998.

"Les Parties contractantes s'engagent à définir une politique de maîtrise des pratiques sportives de plein air, particulièrement dans les espaces protégés, de façon à éviter les inconvénients pour l'environnement. Cette maîtrise peut conduire, si besoin est, à prononcer leur interdiction."



Les Amis de La Terre en Savoie 31 bis rue Jacotot 73100 Aix en Les Bains

CAF Savoie 176 faubourg Maché 73000 Chambéry

CIPRA France MNEI 5 place BirHakeim 38000 Grenoble

FRAPNA Savoie 26 passage Sébastien Charléty 73000 Chambéry

La Foncière Valmeinier Chez Mr Trocaz 12 rue Claude de Buttet 73490 La Ravoire

La Harde « Les épilobes » Albanne 73870 Montricher-Albanne

Mountain Wilderness France (MW France) MNEI 5 place BirHakeim 38000 Grenoble

Paysages de France MNEI 5 place BirHakeim 38000 Grenoble

Valloire Nature Et Avenir (VNEA) Chalet Pierre Paul Les Verneys 73400 Valloire

Vivre en Maurienne (VEM) chez Annie Collombet Villarbernon 73140 Saint Michel de Mne

Vivre en Tarentaise (VET) Le Villard d'Amont 73210 Landry